

**CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE**  
**10 décembre 2021**  
**Compte-rendu**

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	x			
Brigitte FOURÉ			X	Pouvoir à R. Combaud
Christophe TIPHONNET	x			
Sylvie BRIS			x	Pouvoir à C.Tiphonnet
Raphaël BOUCARDEAU	x			
Carole DUTRIEUX	X			
Tanguy GAILLARD	x			
Christian MEGRET	x			
Evelyne BERTRAND	x			
Lê-Xuân LAIRAUD	x			
Olivier GEOFFRION	x			
Nicole DELUSSET	x			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY			X	Pouvoir à R. Combaud
Damien TRILLAUD			x	
Emilie ROUX	x			
Hugues CLEMENT			x	Pouvoir à C.Dutriaux
Guillaume DENIS	x			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	x			
Amandine GUILLAUME	x			
Nadia CAILLAUD	x			
Christophe TYRE			x	

**Désignation du secrétaire de séance**

Guillaume Denis est nommé secrétaire de séance

**CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

**Vente de la parcelle 411 E 336 (bien Hury)**

Le Maire rappelle la proposition de vente, évoquée lors de la réunion du 3 décembre dernier, du bien en ruine situé rue du Milieu, propriété de la commune historique de Villejésus (incorporé dans le domaine communal à la suite d'une procédure de « bien vacant et sans maître »). Monsieur Daniel King propose d'acquérir le bien pour la somme de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle 411 E 336 à Monsieur Daniel King pour la somme de 3 000 €, et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents utiles.

**Vente des parcelles 411 E 428, E928 E 949 ET E 426 (biens Pourut)**

Le Maire rappelle la proposition de vente, évoquée lors de la réunion du 3 décembre dernier, du bien en très mauvais état situé impasse du Ballet, propriété de la commune historique de Villejésus (acheté

par la commune historique de Villejésus lors d'une vente aux enchères). Monsieur Daniel King propose d'acquérir le bien pour la somme de 9 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre les parcelles 411 E 428, E928 E 949 ET E 426 à Monsieur Daniel King pour la somme de 9 000 €, et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents utiles.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **COVID : point sur la situation à l'école maternelle**

Le Maire informe le Conseil Municipal des cas de COVID + au sein du personnel de l'école de l'école maternelle.

Une lettre d'information a été adressée aux parents d'élèves. Les classes ont été fermées à compter du 6 décembre.

### **Recrutement d'un contrat PEC – service de restauration scolaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de disponibilité de Frédérique Boucardeau, aide cuisine au service de restauration scolaire, qui a été acceptée de droit pour une durée de 1 an (renouvelable) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle occupe un poste de 20 heures hebdomadaires, annualisé (22 heures effectives sur le temps scolaire).

Le Maire propose de publier une annonce en contrat PEC auprès de pôle emploi afin de pourvoir à son remplacement.

Accord du Conseil Municipal.

### **Reversement des salaires du service de restauration à la commune**

Le Maire rappelle que le budget communal fait l'avance des salaires des agents du service de restauration (cuisinier, aide-cuisine et CDD pour remplacements). Le budget annexe de la caisse des écoles reverse annuellement les salaires au budget communal. Pour l'année 2021, le montant des salaires, charges comprises s'élève à la somme de 51 535.08 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les écritures comptables afférentes.

### **Questions diverses**

- Le Maire rappelle ses inquiétudes relatives aux perspectives du centre départemental de santé. Dominique Gautier est toujours mis à disposition quelques heures par semaine pour le centre de vaccination.
- Le Maire fait part des gains du téléthon sur le territoire communal : 700 €. Il remercie les associations et bénévoles ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées.
- La commune adhère au groupement de commande pour l'achat du gaz naturel. A la suite de l'appel d'offres, le SDEG a retenu GAZ DE BORDEAUX. Au regard de la forte augmentation du gaz, le SDEG a conclu un marché d'une durée de 1 an seulement et remettra en concurrence dès que les conditions seront plus favorables.
- A la suite des échanges lors du précédent conseil municipal, le Maire indique qu'à ce jour, l'ancien logement situé dans le bâtiment appartenant à M. et Mme Dard n'a pas été loué.
- De nouvelles bornes de récupération de verres ont été installées, rue de l'Eglise à Aigre et route des Cagouilles à Villejésus. Un riverain a manifesté ses plaintes concernant l'implantation de la borne de la route des Cagouilles, les élus proposent d'étudier la pertinence de cet emplacement ou d'en trouver un autre.
- Le Maire annonce que la commune a obtenu deux subventions accordées par l'ANAH pour des aides aux travaux dans le cadre des procédures de péril imminent : 2 000 € pour la parcelle 411 E 206 (Camus) et 4 040 € pour la parcelle 411 E 205 (Farin).

- Nadia Caillaud relève la nécessité de nettoyer prochainement la statue d'escargot à Villejésus et le monument aux morts. Brigitte Fouré précise qu'un devis a déjà été demandé pour l'entretien du soldat situé au-dessus du monument aux morts à Villejésus, car cela nécessite l'intervention d'un professionnel.
- Nadia Caillaud indique qu'il serait utile de passer du démoissant sur le terrain de tennis.
- Le Maire indique qu'il n'y aura pas de conseil municipal en janvier, et souhaite à tous les élus de bonnes fêtes de fin d'année.